

**Réunion du Conseil Municipal du 8 avril 2019 à 20h30**  
**Compte-rendu de séance**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 8 avril 2019 à la Mairie sur convocation en date du 01/04/2019 sous la présidence du Maire, M. Alain BLOND.

**Présents :** M. BLOND, M. CHALARD, M. SOURY, M. PATAUD, M. GARREAU, M. SALAGNAD, VARACHAUD, M. GERMOND, Mme MORANGE, Mme BOUGOUIN, Mme GUINEBERT, Mme DEXET, Mme RIVAUD, Mme ILAHA-ITEMA, Mme LAURENT.

**Ouverture de la séance à 20h30.**

**Mme BOUGOUIN est désignée secrétaire de séance.**

Le PV de la séance du 21/02/2019 est approuvé à l'unanimité après des compléments demandés par Mme ILAHA-ITEMA et M. GARREAU.

**Dossier 1 : Budget principal : Modification affectation du résultat 2018**

M. le Maire donne la parole à M. GERMOND qui explique que l'affectation du résultat 2018 voté lors de la dernière séance ne tenait pas compte du solde du budget annexe du lotissement de Maison Neuve soit 17 913,23€. L'excédent à reporter au fonctionnement du budget principal 2019 est donc de 253 126,59€.

Le conseil municipal vote à l'unanimité cette affectation du résultat.

**Dossier 2 : Budget principal : budget primitif 2019**

M. GERMOND présente le budget 2019.

FONCTIONNEMENT

CHAPITRES DEPENSES		BP 2018	CA 2018	BP 2019
O11	Charges à caractère général	529 450,00	512 070,55	551 820,00
O12	Charges de personnel	503 860,00	520 359,89	524 103,00
65	Autres charges de gestion courante	112 060,00	102 363,03	104 980,00
66	Charges financières	20 727,00	20 726,98	19 277,00
67	Charges exceptionnelles	3 500,00	2 822,53	3 500,00
O22	Dépenses imprévues	96 269,00	0,00	30 000,00
O42	Opérations d'ordre	19 707,00	38 042,68	9 900,00
		<i>1 285 573,00</i>	<i>1 196 385,66</i>	<i>1 243 580,00</i>
O23	Virement à la section d'investissement	741 026,00 €		569 812,00 €
	<b>Total</b>	<b>2 026 599,00</b>		<b>1 813 392,00</b>

CHAPITRES RECETTES		BP 2018	CA 2018	BP 2018
O13	Atténuations de charges	10 000,00	14 107,90	18 000,00
O42	Opérations d'ordre	1 242,00	1 241,33	1 242,00
70	Produits des services, du domaine	43 206,00	50 588,79	44 936,00
73	Impôts et taxes	786 420,00	796 273,58	807 603,00
74	Dotations et participations	464 134,00	546 714,61	505 101,00
75	Autres produits de gestion courante	165 000,00	174 370,31	159 000,00
76	Produits financiers	0,00	26,90	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	131 138,47	24 384,00
		<i>1 470 002,00 €</i>	<i>1 714 461,89 €</i>	<i>1 560 266,00 €</i>
OO2	Résultat reporté	556 597,00	556 597,31	253 126,00
	<b>Total</b>	<b>2 026 599,00</b>	<b>2 271 059,20</b>	<b>1 813 392,00</b>

M. GERMOND précise que l'évolution des crédits budgétaires entre 2018 et 2019 est de 3% ce qui est une évolution mesurée mais représente une augmentation des dépenses réelles. Les crédits budgétaires en recette sont en hausse de 6%. Il présente ensuite les propositions des subventions à verser aux associations qui sont débattues. Les montants sont acceptés avec 14 voix POUR et 1 Abstention (M. GARREAU).

Programmes investissement	Crédits	Crédits Recettes
Opérations financières	134 039€	1 612 157€
Acquisition 2018	7 000€	
Démolition 2019	30 180€	
Acquisition 2019	43 000€	
Aménagement place Ave Pasteur	102 160€	
Rénovation Place Léon Litaud	128 500€	20 000€
Borne de recharge		3 192€
Balises passage piétons		2 576€
Travaux voirie 2019	127 303€	
Travaux éclairage public 2018	56 000€	7 479€
Travaux éclairage public 2019	33 900€	11 502€
Travaux accessibilité	71 000€	
Façades ancienne gendarmerie	138 588€	30 187€
Rénovation foyer-club	297 424€	106 148€
Rénovation intérieur Eglise	99 447€	
Travaux bâtiments divers 2018	27 421€	
Travaux bâtiments divers 2019	25 270€	
Agrandissement restaurant	372 520€	98 000€
Aménagement logements Cour des Miracles	100 000€	100 000€
Plan d'eau	19 713€	4 390€
Matériel & agencements 2018	95 700€	
Matériel & agencements 2019	88 066€	1 600€
<b>TOTAUX</b>	<b>1 997 231€</b>	<b>1 997 231€</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le Budget Principal 2019 par 12 voix POUR et 3 Abstentions (Mme ILAHA-ITEMA, M. PATAUD, M. GARREAU).

### Dossier 3 : Budget principal : vote des taxes 2019

M. BLOND propose de maintenir les taux de 2018.

Taxe d'habitation : 15,76%, Taxe foncière bâti : 27,16%, Taxe foncière non bâti : 60,25%.

Ces taux sont votés par 14 voix POUR et 1 Abstention (M. GARREAU).

### Dossier 4 : Budget Assainissement : budget primitif 2019

M. GERMOND présente le budget 2019.

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses	BP	Recettes	BP
618 Assistance Tech CG	700,00	70611 Surtaxe	29 000,00
66111 Intérêts des emprunts	2 922,00	7588 Part Assainissement Collectif	2 000,00
66112 ICNE	-39,00	777 Quote-part subventions inv	7 190,00
6811 Amortissements	20 062,00		
023 Virement section inv	36 803,00	002 excédent de fonct reporté	22 258,00
<b>TOTAL</b>	<b>60 448,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>60 448,00</b>

#### INVESTISSEMENT - Hors Programme

Dépenses	BP	Recettes	BP
1641 K emprunts	13 252,00	001 excédent d'inv reporté	24 427,00
1391 Subventions reprises au cpte résultat	7 190,00		
2762 TVA	4 070,00	2315 TVA autres immob corp	4 070,00
		2762 TVA	4 070,00
		28156 Amortissements	19 526,00
		2803 Amortissements 3/5	536,00
		021 virement section fonct	36 803,00
<b>Sous-Total</b>	<b>24 512,00</b>	<b>Sous-Total</b>	<b>89 432,00</b>

**Programmes**

Dépenses	BP	Recettes	BP
2315-1701 réseau terrain La Borie		131 CG	5 950,00
		131 Agence LB	16 800,00
2156-1702 Equip sur le trop plein		131 Agence LB 40%	6 257,00
2031 passage caméras rte d'Oradour	20 000,00		
2315 Branchement commerce	3 000,00		
2315 Divers	70 927,00		
Sous-Total	<b>93 927,00</b>	Sous-Total	<b>29 007,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>118 439,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>118 439,00 €</b>

M. CHALARD précise que le Département veut refaire la route d'Oradour/Vayres jusque dans le centre du bourg et souhaite connaître l'état des conduites souterraines ce qui explique les crédits pour un passage caméras. Le budget primitif du budget assainissement est voté à l'unanimité.

**Dossier 5 : Budget Lot la Borie: budget primitif 2019**

M. GERMOND présente le budget 2019.

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses	HT	Recettes	HT
605 SEHV/Orange	30 341,00 €	042-71355 Variation stock	32 341,00 €
6045 Régularisation terrain pharmacie	2 000,00 €		
042-71355 variation stock terrains	24 090,00 €	7015 Vente de lots	24 090,00 €
<b>Total</b>	<b>56 431,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>56 431,00 €</b>

**INVESTISSEMENT**

Dépenses	HT	Recettes	HT
001 Déficit d'inv reporté	44 673,00 €	132 Subventions d'équipement	28 990,00 €
040-3355 Travaux aménagement	32 341,00 €	040-3555 Lots vendus	24 090,00 €
		1687 avance du budget principal	23 934,00 €
<b>Total</b>	<b>77 014,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>77 014,00 €</b>

M. BLOND précise que le sous-seing de la vente du terrain à la SELI est signé. La vente interviendra lorsque le permis de construire sera accordé.

Le budget primitif du budget annexe de La Borie est voté par 12 voix POUR et 3 Abstentions ((Mme ILAHA-ITEMA, M. PATAUD, M. GARREAU).

**Dossier 6 : Budget Lot la Borie: régularisation terrain SCI PUIGROS**

Afin de régulariser la découpe du terrain de la SCI Puigros et régulariser les espaces à tondre, M. le Maire, ayant l'accord de Mme PUIGROS, propose de lui vendre 166 m<sup>2</sup> supplémentaires suivant le plan du géomètre. Le montant de la vente est de 166m<sup>2</sup> x 20,66€ HT = 3 430€ arrondis.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la vente de ce terrain supplémentaire à la SCI PUIGROS et la prise en charge des frais de géomètre et de notaire par la Commune.

**Dossier 7 : Budget Station Essence : budget primitif 2019**

M. GERMOND présente le budget 2019.

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses	HT	Recettes	HT
Dépenses imprévues	11 947,00 €	002 excédent de fonct reporté	12 358,00 €
601 achats : carburant	1 338 000,00 €	701 Ventes carburants	1 371 000,00 €
6061 achats : EDF-SAUR	2 500,00 €		€
6063 achats : rouleaux DAC	600,00 €		
6156 services extérieurs (maintenance)	11 000,00 €		

6161 services extérieurs : assurance	1 502,00 €		
6262 autres services extérieurs : Orange	3 500,00 €	777 Quote-part subventions invest	5 939,00 €
627 autres services extérieurs : Commission CB	5 700,00 €	042-6031 STOCK AU 31.12.2018	40 000,00 €
641 Frais de personnel	3 450,00 €		
042-6031 EXTOURNE STOCK 2018	39 919,00 €		
6811 Amortissements immobilisations	11 179,00 €		
			1 429 297,00
	<b>Total</b>		<b>Total</b>
	1 429 297,00 €		€

#### INVESTISSEMENT

Dépenses	HT	Recettes	HT
040-31 stocks au 31.12.2019	40 000,00 €	ch 001	
13911 Amortissements subvention	2 250,00 €	001 excédent d'inv reporté	250 920,00 €
13912 Amortissements subvention	2 589,00 €		
13913 Amortissements subvention	1 100,00 €	28138 Amortissements immobilisations	11 179,00 €
1687 Remboursement avance du BP	256 079,00 €	040-321 Extourne Stock au 31.12.2018	39 919,00 €
	<b>Total</b>		<b>Total</b>
	302 018,00 €		302 018,00 €

Le budget primitif du budget annexe de la station-essence est voté à l'unanimité.

#### Dossier 8 : Budget Station Essence : durée des amortissements

M. GERMOND propose à l'Assemblée d'amortir la dépense d'aménagement de la station essence ainsi que les subventions reçues pour ce programme sur une période de 30 ans (durée des cuves) tel le tableau ci-dessous.

Montant travaux HT	Montant des subventions perçues	Amortissement des immobilisations sur 30 ans	Amortissement des subventions sur 30 ans
335 384,47€	178 155,00€	11 179,00€	5 939€

La durée des amortissements proposée est votée à l'unanimité.

#### Dossier 9 : Reprise Place Léon Litaud : choix de l'entreprise

M. le Maire donne la parole à M. SALAGNAD qui explique que deux entreprises ont déposé une offre. L'estimation est de 95 757€ HT.

EUROVIA : 99 011,00€ HT ; CMCTP : 91 811,25€ HT

Suivant l'analyse des offres et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de passer un marché avec CMCTP pour un montant de 91 811,25€ HT.

#### Dossier 10 : Agrandissement du Restaurant : demandes de subventions

M. le Président rappelle à l'Assemblée le projet d'agrandissement du restaurant et présente l'étude établie par le bureau d'architectes LE COMPAS DANS L'OEIL à TULLE. Le projet global est estimé à **291 095€ HT** dont **263 500€** de travaux. Il propose de déposer des demandes de subventions auprès du Département et auprès de l'Etat au titre de la DETR en lieu et place du programme d'aménagement des gîtes.

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve le dossier et autorise le Maire à déposer des demandes de subventions auprès du Département et de l'Etat.

#### Dossier 11 : Travaux intérieurs Eglise : demandes de subventions

M. le Maire présente l'étude relative à la rénovation intérieure de l'Eglise. Il explique qu'il faut déposer des demandes de subventions auprès de la DRAC (60%), de la Région (20%) et du Département (15% plafonnés à 450 000€) pour la phase d'étude pour un montant de 47 048€ HT (maîtrise d'œuvre phase étude + diagnostics) et sur la 1<sup>ère</sup> tranche de travaux pour un montant de 394 600€ HT.

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve le dossier et autorise le Maire à déposer des demandes de subventions auprès de la DRAC, de la Région et du Département.

#### Dossier 12 : Baisse d'énergie éclairage public : demande de subvention

M. le Maire présente à l'Assemblée le programme d'économie d'énergie sur l'éclairage public établi par le SEHV. Le projet global est estimé à **16 619,13€ HT** subventionné par le SEHV à hauteur de 7 478,61€ (45%). Il explique que le Département peut subventionner le programme à hauteur de 40% sur 55% de la dépense.

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve le dossier et autorise le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Département

### **Dossier 13 : Achat désherbeuse : demande de subvention**

M. le Président expose à l'Assemblée le projet d'achat d'une désherbeuse eau chaude afin d'adapter au mieux le nettoyage du bourg et des villages selon les normes de la charte Zéro Pesticide. La dépense est estimée à **20 345€ HT**. Le Conseil Départemental peut subventionner 20% d'une dépense plafonnée à 8 000€.

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve le dossier et autorise le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Département.

### **Dossier 14 : Groupement de commandes pour l'achat d'énergies**

M. Le Maire propose à l'Assemblée d'adhérer au groupement d'achat d'énergies proposé par le SEHV afin d'obtenir de meilleurs prix. La fourniture débiterait au 01/01/2020.

Cela concerne, pour tous les bâtiments, la fourniture d'électricité < 36kwa (> 36kwa déjà existant), le gaz en cuve, le fioul pour le chauffage.

A l'unanimité le Conseil Municipal décide que la Commune adhère à ce groupement d'achat d'énergies et autorise le Maire à signer tout document nécessaire.

### **Dossier 15: Transfert des compétences eau & assainissement à l'EPCI**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi du 7 août 2015 dite « loi NOTRe » prévoyait le transfert obligatoire aux communautés de communes des compétences eau potable et assainissement, au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

La loi du 3 août 2018 est venue assouplir ce dispositif en prévoyant : que les communes membres d'une communauté de communes peuvent s'opposer au transfert des compétences eau potable et/ou assainissement des eaux usées au 1<sup>er</sup> janvier 2020, dans la mesure où, avant le 1<sup>er</sup> juillet 2019, au moins 25% des communes membres de cette communauté représentant moins de 20% de la population totale de celle-ci s'opposent au transfert de ces compétences, par délibération rendue exécutoire avant cette date. Les communes peuvent s'opposer au transfert des deux compétences ou de l'une d'entre elles. Dans la mesure où une telle minorité de blocage serait réunie, le transfert obligatoire de ces compétences sera reporté au 1<sup>er</sup> janvier 2026 au plus tard.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de s'opposer au transfert automatique à la Communauté de Communes OUEST LIMOUSIN de Cussac au 1<sup>er</sup> Janvier 2020 des compétences eau potable et assainissement des eaux usées.

### **Dossier 16 : Personnel : création de poste d'ATSEM principal 1<sup>ère</sup> classe**

M. le Maire propose de créer le poste d'ATSEM principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 01/05/2019. Par avancement de grade, Mme PARFAIT Annie peut y prétendre. La Commission Administrative Paritaire a donné un avis favorable le 21/03/2019. La création de ce poste est votée à l'unanimité.

### **Dossier 17 : Personnel : création de poste de Rédacteur Principal 1<sup>ère</sup> classe**

M. le Maire propose de créer le poste de Rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 01/05/2019. Par avancement de grade, Mme RUVEN Nicole peut y prétendre. La Commission Administrative Paritaire a donné un avis favorable le 21/03/2019. La création de ce poste est votée à l'unanimité.

### **Dossier 18 : Convention Commune/Comité de jumelage**

M. le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération du 26/03/2018 qui acceptait la poursuite du jumelage entre la Commune et Weihenzell au niveau local comme le souhaitait la Commune de Weihenzell.

Depuis, la compétence « jumelage » de la Communauté de Commune OUEST LIMOUSIN a été transférée aux communes au 01/01/2019.

M. le Maire fait part du projet de convention à intervenir entre la Commune et le Comité de Jumelage Vallée de la Gorre/Weihenzell. La participation communale est de 0,60€/habitants.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les termes de la convention et autorise le Maire à la signer.

### **Dossier 19 : Adhésion ACJNA (association communes jumelées Nouvelle-Aquitaine)**

L'adhésion de la Commune au Comité de Jumelage entraîne l'adhésion à l'ACJNA (Association des Communes Jumelées de Nouvelle Aquitaine). Le montant 2019 est 114,88€.

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte l'adhésion à l'ACJNA à compter de 2019 à l'unanimité.

### **Dossier 20 : Subvention exceptionnelle au Jeunes Agriculteurs Haute-Vienne**

M. BLOND fait part à l'Assemblée de la demande des Jeunes Agriculteurs Haute-Vienne qui sollicitent une subvention exceptionnelle pour leur événement intitulé « Fête de l'Agri'Culture » le 24 août au lieu-dit « La Morelle à Oradour/Vayres.

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote une subvention exceptionnelle de 500€ pour 2019 aux Jeunes Agriculteurs Haute-Vienne.

**Affaires diverses** : M. le Maire propose à l'Assemblée de mettre à disposition le vieux dodge des pompiers à l'Association l'Autopompe.